

SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 91.*

*Se sont abstenus:*

de Roche (LA, ACG/MLB), Studer A. (SE, ACG/MLB). *Total: 2.*

### **Projet de décret N° 108** relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire s'est réunie le 15 décembre 2008 pour étudier le présent projet de décret. Elle l'a fait avec une grande attention. M. le Commissaire du gouvernement était accompagné du chef du Service des forêts et de la faune ainsi que du chef du secteur dangers naturels et génie forestier de notre canton, qui étaient là pour répondre à toutes les questions des députés. Le Conseil d'Etat sollicite l'octroi d'un crédit d'engagement de 4,47 millions de francs pour l'équipement des forêts domaniales. Ce sont donc bien les 4800 hectares de forêts dont le canton est propriétaire qui sont l'objet de ces investissements.

Six domaines sont concernés par ce projet. La remise en état et l'amélioration des chemins existants pour 1,8 millions de francs, la construction et l'amélioration des entrepôts forestiers pour 960 000 francs, le délassement et l'accueil du public avec divers bâtiments et notamment la construction d'une tour panoramique sur les rives du lac de Morat pour 970 000 francs, des mesures de protection contre les dangers naturels pour 360 000 francs, des améliorations de biotopes et de mesures de protection de la nature pour 200 000 francs et la participation à des syndicats où l'Etat est membre pour 180 000 francs. A noter que les montants cités sont les soldes à charge de l'Etat après déduction des contributions de la Confédération et la participation de tiers.

Vous avez pu prendre connaissance de tous les projets sur les 35 fiches signalétiques mises à disposition par le Service des forêts et je ne les commenterai pas.

La commission, à l'unanimité, soutient les divers projets qui vous sont présentés et rejoint les arguments du Conseil d'Etat quant à la nécessité de ces investissements. Elle vous recommande donc d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Par contre, la commission est beaucoup plus partagée sur la durée du programme. La majorité des membres

a estimé que les huit ans prévus par le Conseil d'Etat pour la réalisation des travaux sont un programme bien lent. Pour rappel, en 1998, le Grand Conseil avait adopté un décret semblable à celui qui nous est proposé aujourd'hui. Le montant, environ 5,263 millions de francs pour un programme pluriannuel portant sur les années 1998 à 2004. Comme on peut le constater dans le message du Conseil d'Etat, le montant total inscrit n'a pas été utilisé durant cette période et le programme n'a pas été tenu, ceci pour diverses raisons. Lothar entre autres est passé par là et le monde forestier a mis la priorité sur l'entretien sylvicole et non sur l'entretien des infrastructures. On peut aisément le comprendre. Mais aujourd'hui il y a des remises en état et des améliorations qui deviennent urgentes, notamment en ce qui concerne l'entretien des chemins existants. Vous l'avez constaté dans le message, pour le programme de 1990, 6 millions de francs étaient prévus pour la desserte, plus que 2,8 millions en 1998 et aujourd'hui moins de 2 millions. Nous sommes à la limite inférieure pour garantir une desserte convenable et indispensable à la bonne gestion de notre patrimoine. Suite à la réorganisation de l'exploitation des forêts domaniales en Singine, la construction d'un centre forestier devient également indispensable et elle doit être mise à disposition du personnel dans les plus brefs délais. Pour les mesures de protection contre les dangers naturels et la participation à des syndicats, la vision 2016 a paru très éloignée pour la majorité de la commission.

Maintenant je dois vous dire que j'ai entendu beaucoup de réactions pour la tour panoramique prévue au bord du lac de Morat. Certains m'ont parlé de la tour de Babel. J'ai la chance d'avoir débuté ma scolarité à une époque où l'on apprenait encore la bible au catéchisme. Je sais très bien que Nemrod, le roi chasseur qui régnait sur les descendants de Noé, eut l'idée de construire à Babylone une tour assez haute pour que son sommet atteigne les cieux. Dieu se fâcha et sema la confusion sur la terre en introduisant la diversité des langues. Alors Mesdames et Messieurs les Députés, rassurez-vous, l'ambition du Conseil d'Etat et du Service forestier n'est pas d'atteindre les cieux, mais simplement de dépasser les arbres. La commission l'a bien compris. Du sommet de cette tour, on pourrait admirer la nature, les oiseaux si divers et si nombreux dans cette région et les rives du lac de Morat si chères au cœur des Fribourgeois. Cette tour deviendrait une attraction touristique pour la région. Il faut savoir qu'une réserve d'importance nationale pour les oiseaux d'eau est prévue dans cette région.

Compte tenu des éléments précités, la commission parlementaire vous propose d'entrer en matière sur le projet de décret N° 108 et de modifier l'article premier en ramenant le programme d'équipements des forêts domaniales à la période 2009–2014. Il va sans dire que les objets et montants approuvés par le Conseil d'Etat seront inscrits au budget annuel.

**Le Commissaire.** M. le Rapporteur l'a bien précisé, on ne parle pas des forêts des autres ici, mais on parle des forêts du canton. Vous savez qu'il y a deux décrets. Il y a un décret qui se fait régulièrement pour les forêts communales et privées, et il y a un décret pour

<sup>1</sup> Message pp. 193ss.

les forêts propres du canton, que l'on appelle «forêts domaniales».

M. le Rapporteur l'a dit, on a pu prolonger l'utilisation du décret, qui était prévu jusqu'en 2004, parce qu'une partie des crédits supplémentaires spéciaux votés par le Grand Conseil ont pu être utilisés pendant cette période et ont permis de prolonger le décret. Ces décrets sont limités dans le temps pour la simple raison que l'on doit intégrer toutes ces dépenses dans les budgets ordinaires. Quand on n'a pas utilisé tous les décrets, ils sont automatiquement prolongés (on le voit avec le dernier, qui se terminait en 2004 et qui a pu être utilisé jusqu'à aujourd'hui). A l'inverse, si en 2014 par exemple il n'y avait plus de montant à disposition, rien n'empêche le Conseil d'Etat de revenir avec un décret qui reprendrait un nouveau programme tel que celui qui vous est proposé aujourd'hui. C'est pour cela que le Conseil d'Etat ne fait pas une affaire de... ramener ce décret à 2014 au lieu de 2016. Au départ, il avait décidé que ce décret portait les dates de 2008 et 2014. Comme nous avons pensé à juste titre qu'il ne serait examiné qu'en 2009, nous l'avons prolongé pour cette raison. Sur le fond, je crois que ce sont les montants minimaux pour que l'Etat puisse satisfaire aux exigences qu'il impose aux autres propriétaires de forêts que sont les communes et les privés au niveau de l'entretien. Pour ce qui est du point particulier de la tour, j'y reviendrai lorsque l'on sera à ce point-là. Je peux vous dire que, pour une fois, le Conseil d'Etat soutient une idée qui vient d'une région et qui est un tout petit peu différente de ce qu'on fait d'habitude et qui pourrait être un point d'ancrage. Je crois que le Conseil d'Etat a été sensible au fait que la région prendrait à sa charge la moitié des frais de cette tour qui pourrait être une attraction touristique intéressante dans ces périodes où l'on cherche des projets qui peuvent relancer quelque peu l'économie. Voilà pour une première approche.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret. Dans le cadre de la discussion, elle a voté la version initiale du Conseil d'Etat, à savoir une durée du décret pour la période 2009–2016. Puisque le commissaire du gouvernement a indiqué que le Conseil d'Etat se rallie à la position de la commission – c'est en tout cas comme cela que je l'ai compris – je pars de l'idée que la Commission des Finances n'a pas d'objection à aller dans le sens de la position du Conseil d'Etat.

**Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE).** Unsere Fraktion hat die vorliegende Botschaft zur Kenntnis genommen und ist mit folgenden Bemerkungen einstimmig für Eintreten: Als Präsident der Freiburger Jäger habe ich ein grosses Interesse daran, was mit dem Wald im Bezug auf Mensch, Tier, Fauna und seine Bedeutung als wirtschaftlicher Zweig unserer Volkswirtschaft passiert. Entsprechend ist auch der Betrag von 4 470 000 Franken gerechtfertigt, zudem er durch Bundesbeiträge und Beteiligung von Dritten *mitfinanziert* wird. Wir finden das Vorhaben des Staatsrates ein sinnvolles, da je nach Situation eine weitere Grobplanung vorgenommen werden kann oder muss. Unsere Fraktion unterstützt die Schaffung eines Zentrums für

Wald und Fauna am Murtensee mit dem Wunsch, dass dies auch zu Ausbildungszwecken für Schulen und die Allgemeinheit genutzt werden kann.

Ich habe noch zwei Fragen: Wie sieht es aus mit dem Strassenverbot auf den Wald- und Alpstrassen aus? Denn im Programm des Staatsrates ist ein Betrag von 1,8 Mio. Franken vorgesehen. Auf der einen Seite will man die Wald- und Alpwege verbessern, auf der anderen Seite stellt man ein Verbot auf. Dies ist meiner Meinung nach ein Widerspruch. Eine Tischrunde zwischen dem Staatsrat und der Jägerschaft wäre hier am Platze.

Zweite Frage: Verstehe ich das Vorhaben des Staatsrates richtig? Will man neue Wasser- und Zugvogelreservate von nationaler Bedeutung schaffen, obwohl meines Wissen der Entscheid aus Bern noch aussteht? Oder geht es um Reservate von kantonaler Bedeutung?

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion dem Dekret eindeutig zustimmen.

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** Le groupe démocrate-chrétien a examiné ce message et le décret relatif à ce crédit d'engagement. Ce programme pluriannuel, avec les six domaines indiqués, convient au groupe démocrate-chrétien. Toutefois, cet investissement est qualifié de minimum en regard de l'importance des 4800 hectares des forêts domaniales. L'amélioration et le réaménagement conséquent des chemins d'accès et de desserte aux forêts sont indispensables à une exploitation rationnelle et il est à relever que plus de la moitié des forêts de l'Etat ont été intégrées ces dernières années dans des corporations de triage. Dès lors, ces investissements de l'Etat profitent également aux forêts communales voisines.

La reconstruction et l'amélioration des dépôts et des centres forestiers d'exploitation, en particulier pour le district de la Singine, vont dans cette ligne de rationalisation de la gestion. Le projet de tour panoramique avec une participation conséquente de l'Etat à l'aval du groupe, en particulier à des fins de sensibilisation de la population pour la nature. Cette réserve nationale d'oiseaux migrateurs entre dans un projet de la Confédération pour une réserve naturelle.

Lors du dernier décret, datant de 1998 et basé sur une période de six ans, donc 1998–2004, un montant brut global de 9,4 millions a été investi et réalisé, non pas sur six ans mais sur dix ans, comme cela a déjà été dit jusqu'en 2008. Les raisons évoquées de ce dépassement de délai ont été bien sûr les effets nuisibles de la tempête Lothar et aussi d'autres réorganisations internes des services. Actuellement, la détérioration importante des accès aux forêts découle certainement des faibles investissements de ces trois dernières années. Le projet du Conseil d'Etat fixe la période du programme de 2009 à 2016, soit huit années. Le groupe démocrate-chrétien estime que la période est trop longue et que celle initialement proposée par la Direction, donc fixant de 2009 à 2014, est bien plus judicieuse, efficace et cohérente pour faire face aux exigences élevées de gestion moderne, avec des dessertes et des dépôts régulièrement améliorés et entretenus. L'investissement moyen annuel de 890 000 francs basé sur cette période de six ans est déjà un minimum et encore

inférieur à la période précédente du décret de 1998. Il s'agit aussi de marquer notablement un soutien en cette période pénible de crise pour des entreprises liées à l'exploitation forestière et au génie civil. C'est aussi un acte de développement durable car la demande accrue de bois d'énergie – cette énergie est qualifiée de renouvelable – exige un investissement préalable soutenu dans les accès et les entrepôts forestiers. Le groupe démocrate-chrétien soutient ce décret et vous demande d'accepter l'amendement de la commission fixant la période de 2009 à 2014.

**Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE).** Die Freisinnig-Demokratische Fraktion nimmt zur Botschaft Nr. 108 wie folgt Stellung: Einstimmig haben wir Eintreten beschlossen und dem Dekret für die Gewährung des Kredites zugestimmt.

Hingegen waren wir geteilter Meinung betreffend der in Artikel 1 festgelegten Projektdauer: Wir wissen noch nicht, ob wir dem Vorschlag des Staatsrates oder dem der Kommission zustimmen werden.

Von den zahlreichen Projekten, die mit diesem Geld realisiert werden sollen, geben in unserer Fraktion zwei zu besonderen Bemerkungen Anlass: Einerseits finden wir es zwar begrüßenswert, dass im Chablais-Wald ein Panorama- und Observationsturm gebaut werden soll. Da die Kosten jedoch relativ hoch sind und das Geld für wichtige Grundinfrastruktur sowieso knapp ist, stellt sich die Frage, ob es am Kanton liegt, für eine touristische Anlage die Hälfte der Kosten zu übernehmen. Wir sind der Meinung, dass dieses Geld anderweitig zugunsten des Waldes besser investiert werden sollte und die Finanzierung anders zu gestalten ist.

Andererseits wurde die Frage der Parkplätze erneut aufgeworfen, welche schon anlässlich der Gesetzesänderung zum Wald- und Naturkatastrophengesetz am 1. Juli 2008 im Grossen Rat debattiert wurde. Es ging damals um die Finanzierung der Parkplätze bei Fahrverboten an Waldwegen. Die Frage war, wie viel ein solcher Parkplatz die Gemeinde kosten würde. Diese Frage wurde von Kollege Daniel de Roche damals gestellt. Der Staatsrat antwortete damals: *«Ce n'est pas une trop lourde charge pour les communes, ces places de parc pourraient coûter au maximum 5000 à 6000 francs puisque ce sont des places sommaires. Ce n'est donc pas une charge impossible pour les communes.»* Und Kollege Albert Bachmann hat dann noch nachgefragt: *«C'est juste pour demander à M. le Commissaire de préciser, quand vous dites 5000 à 6000 francs, c'est la place de parc ou c'est pour dix places de parc?»* Der Staatsrat hat damals geantwortet: *«On parlait bien de 5000 à 6000 francs pour une place de parc, mais pas pour une place individuelle.»* Auf dem Projektplan Nummer 6 stellen wir nun fest, dass fünf Parkplätze 120'000 Franken kosten sollen. Das sind 24 000 Franken pro Parkplatz anstelle der 5000 bis 6000 Franken, wie einmal gesagt wurde. Wie erklärt der Staatsrat diesen Unterschied?

Mit diesen Bemerkungen und Fragen lädt Sie die FDP-Fraktion ein, auf dieses Dekret einzutreten.

**Schuwey Roger (UDC/SVP, GR).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné le projet de décret N° 108. La majorité de notre groupe a décidé d'entrer en matière pour le programme d'équipement des forêts domaniales pour la période 2009–2014.

**Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste va dire oui à ce décret de 4,5 millions concernant l'équipement des forêts dont le canton est propriétaire. Mais nous faisons les quelques remarques qui suivent. Nous n'allons pas appuyer l'amendement qui demande de ramener la période du crédit de 2016 à 2014. Cette période a fait l'objet d'un compromis trouvé au sein du Conseil d'Etat, compromis qui permettrait entre autres, en cas de besoin, de présenter un nouveau décret plus tôt. Le groupe socialiste, qui a combattu les baisses fiscales voit venir des besoins de financements importants dans d'autres domaines et nous souhaitons garder la possibilité de certains choix. Quant aux répercussions sur la relance que pourrait avoir le raccourcissement de ce délai, il nous laisse un peu sceptiques. Rien n'empêche à priori de faire démarrer une grande partie de ces travaux très rapidement. Dans quels domaines, si la crise perdure, les effets des investissements seront-ils les plus nécessaires et efficaces? Nous attendons pour cela un éventuel plan de relance cantonal. Le projet de l'éventuelle édification d'une tour d'observation en bois a interpellé un de nos collègues. Est-ce que tout a été bien réfléchi quant à l'endroit où elle devrait être construite? Cet objet touristique et de promotion pour l'utilisation du bois dont le financement n'a pas encore été totalement trouvé devrait tenir compte du trafic motorisé individuel qu'elle risque de générer et tout devrait être mis en place afin de limiter le plus possible les nuisances. Une grande partie des forêts domaniales sont aujourd'hui intégrées dans les corporations de triage et ceci a tout de même permis d'importantes économies dans le compte de fonctionnement des forêts cantonales. Par contre, la forte baisse des aides fédérales touche de plein fouet les forêts fribourgeoises, déjà très fortement touchées par Lothar, et ceci surtout dans le domaine de la reconstitution de forêts aptes à remplir de manière satisfaisante l'ensemble de leur fonction. Dans ce domaine et pour une période qui devrait encore durer quelques années, le canton devrait pouvoir encore faire un effort supplémentaire de financement. Pour terminer et afin d'avoir une vision globale des financements alloués à nos forêts, j'attends avec beaucoup de patience la réponse au postulat que j'ai déposé avec Paul Sansonnens concernant la problématique du financement des tâches d'intérêt public de la forêt.

**Le Rapporteur.** Je me réjouis de la position de la Commission des finances et de gestion, qui se rallie au Conseil d'Etat, qui, lui, pourrait vivre avec «2014», il m'a semblé.

Je répondrai à M. Fasel par rapport à l'interdiction des chemins. L'interdiction de circuler sur les chemins forestiers est une loi fédérale. L'entretien des routes que l'on prévoit ici dans le projet, ce ne sont pas des routes de promenade, ce sont des routes que l'on doit utiliser pour l'exploitation forestière. Ce n'est pas un lien à faire avec les promeneurs, ce sont vraiment les routes

dont les forestiers ont besoin pour gérer leurs forêts correctement.

Ensuite, par rapport à la réserve naturelle, je laisserai le commissaire répondre à propos de l'avancement du projet, où il en est avec la Confédération, ça je ne peux pas y répondre.

M. Burkhalter se pose des questions par rapport aux places de parc. Les places de parc ont été également discutées en commission, on a posé les mêmes questions au commissaire du gouvernement qui a promis qu'il répondrait en plénum.

Par rapport aux observations que certains ont fait en ce qui concerne la tour. Le montant de cette tour n'est pas exorbitant. Il faut dire que tous les citoyens fribourgeois n'ont pas les mêmes attentes de la forêt. Certains aimeraient une forêt beaucoup plus dévouée à la nature, d'autres avec beaucoup plus de rendement économique et beaucoup plus productive, d'autres l'aimeraient peut-être simplement dévouée à la chasse. Tout le monde a des attentes différentes et une certaine partie de la population attend d'avoir un espace de délasserment, d'avoir des promenades, des points attrayants dans cette forêt fribourgeoise. Je crois que cette tour est vraiment un bon projet. Par rapport aux coûts, il faut quand même savoir qu'à l'Etat, à chaque fois qu'il y a un projet de construction, il y a un montant qui est mis pour une œuvre d'art dans ces constructions. Considérez peut-être cette tour comme une œuvre d'art et cela vous fera peut-être réévaluer le montant que l'on mettrait pour cette tour.

Par rapport à la durée du décret, je crois que si l'on réduit la portée de ces décrets, c'est aussi un signe que l'on montre à notre économie, c'est du travail que l'on donnerait à nos entreprises et derrière le travail qu'il y a à ces entreprises, c'est aussi du travail pour les employés. La vision 2016 pour ces projets, c'est vraiment lointain. Et de dire: «On pourrait refaire un décret en 2014 s'il n'y a plus d'argent.» La position de la commission était plutôt: «Établissons un programme précis, on s'y tient, et le Service doit s'y tenir pour tous les entretiens qui sont faits dans ces forêts.»

**Le Commissaire.** Peut-être n'ai-je pas été suffisamment clair à l'entrée en matière sur la prolongation ou non 2014 ou 2016. Lorsque la CFG a examiné le projet, le gouvernement ne s'était pas prononcé sur le projet bis. Le gouvernement m'a demandé de le maintenir, mais de ne pas m'opposer farouchement à la réduction. C'est parce que tout passe dans les budgets ordinaires et comme je vous l'ai dit au départ, je peux comprendre que le président de la Commission des finances et de gestion se soit posé des questions par rapport à ce que j'avais dit. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit avant, mais c'est du pragmatisme que le Conseil d'Etat souhaitait avoir et il ne veut pas se battre sur cet objet pour rien. Je dois vous dire que le gouvernement maintient son projet.

Pour la circulation dans la haute Singine, je pense que c'est à cela que fait allusion le député Fasel, on a des cas assez conflictuels. On avait déjà eu dans l'examen de la loi sur les forêts en 1999 ici des combats assez farouches qui nous demandaient de ne pas appliquer la loi fédérale dans la haute Singine, c'est tout simplement pas possible. Je vous rappelle que la loi fédérale

date de 1991, la loi cantonale de 1999 et que l'on est en 2009. On a eu dix-huit ans de répit sur certaines routes de ce canton. Ça me paraît difficile d'aller plus loin. Nous avons eu une séance avec les communes de Planfayon et Plasselb, c'est toujours très conflictuel. Il y a maintenant des recours au tribunal cantonal et nous espérons trouver des solutions. Je rappelle que ces routes ne sont pas interdites pour l'exploitation des forêts. Elles sont interdites simplement aux véhicules qui n'ont rien à y faire.

Pour les réserves d'importance cantonale ou nationale, question toujours du député Fasel, on a d'abord des réserves forestières cantonales qui ont été acceptées et puis on a des projets nationaux, mais on a déjà des réserves cantonales qui existent, qui existent pour la chasse, pour les biotopes et nous voulons encore augmenter ces réserves pour mieux les protéger. Mais on ne veut pas aller plus loin que ce que la Confédération nous demande.

Pour M. Schoenenweid, il est vrai qu'une partie des dessertes des routes des forêts domaniales servent aux autres corporations et vice versa, puisque souvent une forêt domaniale ne s'arrête pas à la limite forestière, mais peut continuer avec des forêts communales ou privées, donc là on a tout intérêt à coordonner nos actions pour améliorer les dessertes, qui ont été beaucoup mises à mal par Lothar ou par les suites de Lothar.

Pour ce qui est de la tour, M. le Député Fasel l'a dit, d'autres aussi l'ont dit, il s'agit ici d'une tour qui servirait aux élèves des écoles, qui servirait aux protecteurs de la nature, aux observateurs de la nature, mais la tour ne se fait pas si les privés ne peuvent pas assurer l'autre moitié du financement. C'est une tour qui n'aura pas d'ascenseur, qui permettra de faire un peu de gymnastique et vers laquelle on devra aller absolument à pied puisque l'on est dans une réserve. Aujourd'hui on ne pourrait pas aller à l'endroit qui est prévu avec des voitures, c'est déjà interdit aujourd'hui. De ce côté-là, il n'y aura pas un trafic supplémentaire qui serait induit par la construction de cette tour.

Pour les questions de M. le Député Burkhalter, il est vrai que l'on peut se demander si l'Etat aurait dû être plus restrictif que le 50% proposé. Nous, nous estimons que si la région fait cet effort important de 350 000 francs, l'Etat peut lui aussi faire cet effort qui serait aussi une contribution à la relance dans ce domaine.

Pour les places de parc, il est vrai que j'avais répondu, je crois à M. le Député Bachmann, que l'on parlait de cinq à six mille francs pour les coûts des communes. Ici, les 120 mille francs, c'est pour trois places de parc de quarante voitures, qui ressembleraient, pour ceux qui la connaissent, aux places de parc qu'il y a au Crau Rappo, où on arrive dans une interdiction de circuler générale et où l'on doit donner la possibilité aux gens qui veulent laisser leurs voitures de parquer de manière correcte. C'est donc un parking qui n'est pas goudronné, qui doit simplement permettre aux voitures de pouvoir repartir, c'est donc 120 000 francs pour 120 places de parc. Je vous laisse apprécier. Il nous semblait en tout cas que d'après les projets retenus, c'était tout à fait compatible avec la volonté de ne pas trop dépenser.

Sinon personne ne s'est opposé à l'entrée en matière. J'espère avoir répondu à toutes les questions.

**Kuenlin Pascal** (PLR/FDP, SC). J'ai bien pris note que le commissaire du gouvernement ne s'oppose pas farouchement à la réduction du délai. Ceci étant et compte tenu de ses explications, je rappelle le préavis de la Commission des finances et de gestion, qui est d'accepter la version initiale du Conseil d'Etat et je vous encourage à en faire de même.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** Je ne vais pas répéter les arguments qui ont poussé la majorité de la commission à réduire la portée du décret de deux ans. Je l'ai déjà fait lors de l'entrée en matière mais il paraît important que l'Etat ait un devoir d'exemplarité en matière d'entretien de son patrimoine. L'Etat doit également donner un signe à la population en ces temps mouvementés où l'on parle beaucoup de crise économique et de chômage. La commission vous propose donc un programme d'équipement des forêts domaniales pour la période 2009–2014.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat maintient sa proposition.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat est acceptée par 46 voix contre 38 et 0 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 46.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens

J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 38.*

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

##### ART. 2

– Adopté.

##### ART. 3

**Le Rapporteur.** A l'article 3, vous avez le financement du programme avec la participation cantonale de 4,47 millions de francs, les subventions fédérales pour 530 000 francs concernant la remise en état de certains chemins existants – je dis bien de *certain*s, car en matière de desserte, la Confédération ne subventionne plus que les investissements qui concernent les forêts protectrices – la construction du centre forestier de la Singine et des mesures de protection contre les dangers naturels. Ensuite, vous avez la participation des tiers pour 350 000 francs. Là, cela concerne la tour panoramique prévue dans les forêts du Chablais. Le coût total du projet s'élève à 700 000 francs. La réalisation de ce projet est subordonnée à la participation des communes concernées et éventuellement de sponsors, voire de la Confédération.

**Le Commissaire.** Plusieurs membres de la commission parlementaire ont déploré que la Confédération se soit autant désengagée dans l'entretien des chemins. Cela vient des programmes d'économies 03/04. Cependant, je peux rassurer le Grand Conseil que dans d'autres projets notamment de protection de la nature, comme la Vallée de la Trême ou le Brecca-Schlund ou Plasselb-Schlund, la Confédération s'engage pour plusieurs centaines de milliers de francs, notamment 800 000 francs dans la Vallée de la Trême. Donc, il y a d'autres projets qui sont soutenus mais, malheureusement, plus l'entretien des chemins ou très peu l'entretien des chemins.

– Adopté.

##### ART. 4

– Adopté.

##### ART. 5

**Le Rapporteur.** Le décret ne donne pas une garantie d'utilisation du crédit. Les montants seront inscrits au budget du Service des forêts et de la faune.

– Adopté.

##### ART. 6

**Le Commissaire.** C'est vrai que c'est difficile parfois d'obtenir les subventions de la Confédération. Alors il est normal, comme dans d'autres objets, que le canton

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 206ss.

fasse parfois l'avance mais seulement pour la durée d'une année.

– Adopté.

ART. 7 ET 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
Total: 83.

### **Motion M1056.08 Moritz Boschung/Edgar Schorderet** (adapter les articles 28 et 30 de la loi sur les agglomérations à des circonstances plus réalistes)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE).** Der Staatsrat schlägt vor, unsere Motion abzulehnen, mit welcher wir die nötige Anzahl der Unterschriften für

Initiativen und Referenden im Rahmen des Agglomerationsgesetzes an realistische Verhältnisse anpassen wollen. Er wirft uns vor, unsere Vorschläge auf zwei unterschiedliche Systeme zu stützen; man müsse vom Gemeindegesetz ausgehen und nicht von der Verfassung, weil die Agglomeration letztlich auf einem Spezialgesetz beruhe, das formell auf dem gleichen Rang stehe wie das Gemeindegesetz. Das ist die Betrachtungsweise, die man haben kann, aber sie vermag meines Erachtens nicht voll zu überzeugen. Eine andere Betrachtungsweise lässt einen anderen Schluss zu, als dies der Staatsrat tut, wobei ich mich dabei keinen Illusionen hingeb.

Zumindest folgende Punkte gibt es aber zu beachten: Erstens: Sowohl die 10%-Klausel im Gemeinde- bzw. Agglomerationsgesetz, wie auch die fixe Unterschriftenzahl, welche die kantonale Verfassung für Initiative und Referendum festlegt, sind absolut willkürliche Zahlen. Es sind ganz einfach nur zwei verschiedene Methoden der Festlegung der benötigten Unterschriftenzahl. Aber man kann aus dieser Sachlage nicht einfach schliessen, dass die von den Motionären verlangte, geringere Unterschriftenzahl nicht statthaft sei.

Zweitens: Mit der von uns geforderten, geringeren Unterschriftenzahl halten wir uns mehr an die Vorgabe der Verfassung als an jene des Gemeindegesetzes. Wir orientieren uns also an der höher einzustufenden Rechtsnorm. Es gibt keinen triftigen Grund dafür, im Gemeinde- bzw. Agglomerationsgesetz eine höhere Unterschriftenzahl als in der Verfassung zu verlangen, in der mit den verlangten 6000 Unterschriften nur gerade 3,4% der Stimmberechtigten für ein Referendum oder eine Initiative genügen.

Drittens: Nach Meinung des Staatsrates ist das Agglomerationsgesetz auf die gleiche Stufe zu setzen wie das Gemeindegesetz. In seiner Ausformung und Wirkungsweise geht es jedoch weit über die Vorgaben des Gemeindegesetzes hinaus. Gemäss Artikel 12, Alinea 1 z.B., kann die Agglomeration den Gemeinden oder Gemeindeverbänden Dienstleistungen anbieten, wenn die Statuten dies vorsehen. Daraus wird klar ersichtlich, dass die Agglomeration eine andere Stellung hat als dies das Gemeindegesetz den Gemeinden zuweist. Deshalb kann sie auch bezüglich verlangter Unterschriftenzahl für Referenden und Initiativen eine gewisse Eigenständigkeit beanspruchen.

Viertens: Es ist inoffiziell eine nicht haltbare Behauptung des Staatsrates, wenn er an seiner Begründung festhält, es sei nicht möglich, den Prozentanteil von 10% nur auf der Agglomerationsebene zu ändern. Die Sonderstellung der Agglomeration mit einer eigenen Gesetzgebung lässt es durchaus offen, die für Initiative und Referendum benötigte Unterschriftenzahl anders als im Gemeindegesetz festzulegen.

Fünftens: Gerade weil die Agglomeration Freiburg zum Beispiel kulturell und sprachlich sehr unterschiedliche Gemeinden umfasst, sollte im Interesse einer realistischeren Handhabung und einer lebendigeren Demokratie die Unterschriftenzahl relativ tief gehalten werden. Dabei geht es nicht darum, Projekte zu blockieren, andererseits sehen wir auch keinen Grund, uns vor dem Volk zu fürchten.

Wir bitten Sie deshalb, unsere Motion zu unterstützen.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 19 juin 2008, BGC p. 1117; réponse du Conseil d'Etat le 25 novembre 2008, BGC p. 2541.